



Modalités de sélection en Équipe de France d'Escalade



Saison 2025

CA de décembre 2024

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Contenu

I - CADRE REGLEMENTAIRE	4
II - MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE.....	5
Introduction	5
La sélection en équipe de France.....	6
III - Equipe de France de difficulté.....	6
1. Equipe de France seniors de difficulté.....	6
1.1. Groupes Seniors.....	6
1.2. Etapes sélectives	7
1.3. Sélection en équipe de France de difficulté	8
1.3.1. Organisation de la saison de difficulté	8
1.3.2. Modalités spécifiques de sélection	9
2. Equipe de France jeunes de difficulté.....	10
2.1. Groupes Jeunes	11
2.2. Les étapes sélectives	12
2.3. Sélection en équipe de France jeune de difficulté.....	13
2.3.1. Organisation de la saison Jeune de difficulté	13
2.3.2. Modalités spécifiques de sélection	13
IV - Equipe de France de bloc	14
1. Equipe de France seniors de bloc	14
1.1. Groupes Seniors.....	14
1.2. Étapes sélectives	15
1.3. Sélection en équipe de France Sénior de bloc	16
1.3.1. Organisation de la saison de bloc.....	16
1.3.2. Modalités spécifiques de sélection	16
2. Equipe de France jeunes de bloc	18
2.1. Groupes Jeunes	18
2.2. Les étapes sélectives	19
2.3. Sélection en équipe de France jeune de bloc	20
2.3.1. Organisation de la saison Jeune de bloc.....	20
2.3.2. Modalités spécifiques de sélection	20

V - Equipe de France de vitesse	21
1. Equipe de France seniors de vitesse	21
1.1. Groupes Seniors.....	21
1.2. Etapes sélectives	23
1.3. Sélection en équipe de France de vitesse.....	24
1.3.1. Organisation de la saison de vitesse	24
1.3.2. Modalités spécifiques de sélection	24
2. Equipe de France jeunes de vitesse	26
2.1. Groupes Jeunes	26
2.2. Les étapes sélectives	27
2.3 Sélection en équipe de France jeune de vitesse.....	28
2.3.1. Organisation de la saison Jeune de vitesse	28
2.3.2. Modalités spécifiques de sélection	28
Extraits du Règlement intérieur de la FFME	30

La fédération a mis en place 7 équipes de France d'escalade : en difficulté, bloc et vitesse, pour les seniors et les jeunes, et une équipe para-escalade en seniors (dont les modalités de sélection font l'objet d'un document séparé).

I - CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade. Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME (dont les extraits sont reproduits en fin de document).

Le directeur technique national (DTN) établit et valide la liste nominative de la sélection transmise pour avis à la commission de sélection composée :

- Du président de la FFME
- Du directeur technique national
- Du directeur des équipes de France
- Des coordinateurs des disciplines (bloc/difficulté et vitesse)
- De l'entraîneur national en charge de l'équipe nationale concernée par la sélection
- Toute autre personne qualifiée invitée par le DTN

Pour chaque sélection, le DTN :

- Sélectionne les grimpeurs engagés sur une qualification olympique ou en préparation olympique. Il propose les grimpeurs qualifiés aux Jeux Olympiques
- Sélectionne les grimpeurs ayant rempli les conditions spécifiques indiqués dans le présent document. Il vérifie si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation sont en phase avec un projet de performance. Si tel n'était pas le cas leur sélection ne serait pas validée.
- Sélectionne éventuellement des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés ou des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Le nombre précis de grimpeurs sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN. Ce dernier peut à tout moment enlever un grimpeur de la sélection.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les prises en charge financières par la fédération sont indiquées dans les convocations.

Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident.

Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour l'escalade de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.

Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : www.ffme.fr/licence.)

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

II - MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Introduction

Pour chaque équipe les sélections sont établies en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est d'accéder aux podiums des compétitions de référence.

Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique, ou de stratégies dans une perspective de moyen ou long terme, ou d'état de forme peuvent être faits par le DTN. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

Pour des questions d'intérêt sportif, de sécurité ou financières les équipes peuvent ne pas être inscrites ou à effectif réduit pour certaines compétitions internationales ou Européennes sur décision du DTN.

Pour l'ensemble des sélections, les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant aux compétitions nationales sélectives ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement de ces compétitions.

Selon les restrictions liées à la Covid ou autre :

- des épreuves sélectives pourront être organisées à la place des compétitions nationales reportées ou annulées initialement prévues dans les critères de sélection.
- la tenue des épreuves sélectives pourra être maintenue même si l'accès à ces épreuves est restreint aux seuls sportifs autorisés par les autorités publiques.

Les modalités de sélections sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du calendrier des compétitions concernées.

Des dates ou périodes de sélection sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées par le DTN. Des sélections intermédiaires pourront être mises en place en complément des dates ou périodes indiquées dans le document.

Selon les dates limites d'inscription imposées par l'IFSC ou pour des raisons d'ordre logistiques, certaines épreuves pourraient ne pas compter pour l'établissement d'une sélection.

Les modalités de sélection sont à comprendre en application et en complément de l'article 19 et suivant « sélections internationales » du Règlement intérieur de la FFME, publiés en fin de document.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

La sélection en équipe de France

La sélection en équipe de France n'est pas un aboutissement en soi mais un moyen pour aller s'exprimer au plus haut niveau sur des compétitions internationales de référence. Nous distinguons les grimpeurs qui ont montré leurs capacités récentes à jouer aux avant-postes et ceux qui ont eu des résultats encourageants mais qui ont besoin d'expérimenter plus ou moins ponctuellement au niveau Européen ou international pour continuer à progresser.

Les modalités de sélection ont vocation à permettre de sélectionner les grimpeurs dans ce cadre avec la nécessaire évaluation de leur niveau mais aussi de leur état d'esprit, attitude, démarche de sportif de haut niveau cherchant à s'élever, ainsi que leur constance dans leur engagement.

Après avoir donné les éléments généraux par groupe en seniors et en jeunes, les détails et spécificités par discipline sont expliqués dans un second temps

III - Equipe de France de difficulté

1. Equipe de France seniors de difficulté

1.1. Groupes Seniors

Trois groupes sont identifiés en seniors :

Groupe 1 - Podiums internationaux

Il regroupe les grimpeurs pré-sélectionnés pour **la totalité de la Coupe du Monde 2025**, sur la base de **podiums internationaux** (étapes de coupe du monde ou championnats du monde/Europe) **récurrents** lors des deux saisons précédentes. Les athlètes engagés dans le groupe 1 sur deux disciplines devront préciser leur projet sportif et leur participation aux compétitions avant une date fixée ultérieurement qui sera en amont des épreuves sélectives nationales, en prenant en compte les regroupements logistiques des compétitions. Ce choix est soumis à discussion avec l'entraîneur en charge de l'équipe concernée et validation du DTN

Bien que leurs résultats ne soient pas pris en compte dans le classement seniors « sélectifs nationaux » 2025, les membres du Groupe 1 devront participer au minimum à une épreuve sélective nationale,

Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe

Membres du groupe 1 :

Difficulté : Sam Avezou

Groupe 2 - Finalistes internationaux

Il regroupe les grimpeurs pré-sélectionnés pour **le groupe de compétitions coupe du monde identifiées dans la saison 1 ou le groupe de compétitions identifiées spécifiquement pour la discipline concernée**, sur la base **d'au moins un podium ou trois Top 8 en 2024** (étapes de coupe du monde ou championnats du monde/Europe), les finalistes olympiques et OQS (en combiné bloc&difficulté) ainsi que certains jeunes identifiés : « élite jeune » (*). L'évaluation des performances prendra en compte plusieurs critères, tels que la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif de l'athlète. Les athlètes engagés dans le Groupe 2 et participant à deux disciplines devront préciser leur projet sportif et sélectionner les trois étapes de Coupe du Monde dans chaque discipline auxquelles ils souhaitent participer avant une date fixée ultérieurement qui sera en amont des épreuves sélectives nationales. Ils devront également tenir compte des regroupements logistiques des compétitions lors de leur prise de décision. Ce choix est soumis à discussion avec l'entraîneur en charge de l'équipe concerné et validation du DTN.

Les membres du Groupe 2 devront participer au minimum à une épreuve sélective nationale, et leur résultat sera pris en compte dans le classement seniors « sélectifs nationaux » 2025, en particulier pour leur participation à la deuxième partie de saison. Sauf exception, les membres du Groupe 2 ne seront pas éligibles pour participer aux étapes de Coupe d'Europe.

Membres du groupe 2 :**Difficulté : Paul Jenft – Mejd Schalck – Max Bertone (*) - Zélia Avezou – Oriane Bertone****Groupe 3 – Relève/expériences internationales**

Il regroupe les grimpeurs qui présentent en priorité une trajectoire de progression, avec des critères tels que la récurrence de demi-finales en Coupe du Monde 2024 ou une finale en Coupe du Monde en 2024 ou un podium en Championnat du Monde Jeunes en 2024, un podium en coupe d'Europe Senior en 2024, ainsi que certains jeunes identifiés : « élite jeune » (*). Sur la base des résultats qu'ils obtiendront sur les épreuves nationales sélectives de 2025 auxquelles ils devront participer, les grimpeurs identifiés dans le Groupe 3 se verront proposer **un parcours de compétitions** internationales et/ou Européenne, avec **a minima une étape de coupe d'Europe seniors**. Ce parcours dépendra des classements obtenus sur les épreuves nationales sélectives de 2025 et tiendra aussi compte de plusieurs facteurs, notamment le niveau de performance, l'état d'esprit, l'attitude, l'hygiène de vie, l'organisation personnelle et le projet de performance ambitieux de l'athlète, sa courbe de progression. La constance dans l'engagement sera également prise en compte pour établir ce parcours.

Tout au long de la saison, le département du HN mettra en place un dispositif de suivi collaboratif en intégrant le binôme athlète /coach avec un ou plusieurs entraîneurs nationaux, afin d'évaluer le travail des leviers majeurs identifiés avec le grimpeur : physique, technique et mental. Ce suivi permettra d'ajuster la préparation et de mesurer l'évolution de l'athlète dans ces différents domaines.

Membres du groupe 3 :**Difficulté : Jules Marchaland - Arsène Duval – Pierre Marzullo (*) – Hélène Janicot – Manon Hily – Camille Pouget – Ina Plassoux Djiga**

En fonction des modalités de sélections spécifiques et des places restantes les équipes seront complétées par d'autres grimpeurs issus des sélectifs nationaux.

Le détail des groupes par discipline et l'organisation des saisons est décrit plus bas.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique peuvent être faits par le DTN. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

1.2. Etapes sélectives

Deux sélectifs seront organisés cette saison**Sélectif 1 difficulté : les 15 et 16 mars****Accès :** Le sélectif est accessible aux :

- Sélectionnés en Equipe de France de bloc ou de difficulté senior en 2024
- Demi-finaliste championnat de France de difficulté seniors 2024
- Podium d'une étape Coupe de France de difficulté senior 2024-2025
- Dans les 10 meilleurs du classement national U20 2024.
- Podium des championnats du monde ou d'Europe de difficulté jeune en 2024
- Invitation exceptionnelle du DTN

Lieu : Valence (à confirmer)**Modalités :**

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

- (à définir)

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 30 €

Sélectif 2 difficulté : les 24 et 25 mai

Accès : Le sélectif est accessible aux :

- Sélectionnés en Equipe de France de bloc ou de difficulté senior en 2024
- Demi-finaliste championnat de France de difficulté seniors 2024 et 2025
- Podium d'une étape Coupe de France de difficulté senior 2024-2025
- Dans les 15 meilleurs U21 du championnat de France de difficulté seniors 2025
- Podium des championnats du monde ou d'Europe de difficulté jeune en 2024
- Invitation exceptionnelle du DTN

Lieu : KARMA Fontainebleau

Modalités :

- (à définir)

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 30 €

Le classement « sélection équipe de difficulté senior 2025 » :

Le classement sera effectué de la manière suivante :

1. Vainqueur du sélectif 2 (Karma - 24/25 Mai)
2. Vainqueur du sélectif 1 (- 15/16 Mars)
3. Par un cumul des points coupe du monde affecté :

-Aux résultats du sélectif 1 (- 15/16 Mars)

-Aux résultats sélectif 2 (Karma - 24/25 Mai)

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

1. *Sur le sélectif 2 – Karma 24/25 mai*
2. *En fonction de l'âge du grimpeur (bénéfice au plus jeune)*

1.3. Sélection en équipe de France de difficulté

Pour information, les quotas maximums 2025 pour la France n'ont pas été indiqués par l'IFSC à ce jour.

1.3.1. Organisation de la saison de difficulté

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.fme.fr

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier :

Partie de saison 1	Partie de saison 2	Partie de saison 3
<ul style="list-style-type: none"> - Coupe du monde Chine 25/27 Avril - Coupe du monde Indonésie 2/4 Mai 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'Europe Italie 21/22 Juin - Coupe du monde Autriche 24/29 Juin - Coupe d'Europe Suisse 5/6 Juillet - Coupe du monde France 11/13 juillet 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe du monde Slovénie 5/6 Septembre - Championnat du monde 21/28 Septembre - Coupe d'Europe France 31 octobre au 2 novembre

Pour rappel : « Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC. »

1.3.2. Modalités spécifiques de sélection

1.3.2.1. Partie de saison 1

Les étapes de coupe du monde de Wujiang (CHN) 25-27 avril, Jakarta (Indonésie) (2-4 mai)

1 Les grimpeurs présélectionnés : Voir plus haut les groupes 1 et 2

2 La sélection additionnelle

Selon les places disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde de saison 1 parmi :

- Les meilleurs du classement du sélectif 1 de difficulté seniors (*hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents*).
- Les membres du groupe 3 dans le cadre de leur programme de compétition 2025.

1.3.2.2. Partie de saison 2

Pour les étapes de coupe d'Europe de Campo di Fasa (ITA) (21 juin), de Ostermundigen (SUI) (5-6 juillet) :

Selon les places disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe d'Europe de la saison 2 parmi :

-les 2 meilleurs U19 - U21 du classement « sélection équipe de France seniors 2025 » qui seront prioritaires pour la sélection les deux étapes de coupe d'Europe seniors

-La sélection additionnelle :

- Les membres du groupe 3 dans le cadre de leur programme de compétition 2025.
- Les meilleurs du classement « sélection équipe de France seniors 2025 » (*hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents*).

Pour les étapes de coupe du monde d'Innsbruck (AUT) 25-29 juin et Chamonix (FRA) (11-13 juillet)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde de la saison 2 parmi

1 Les grimpeurs présélectionnés :

Voir plus haut les groupes 1 et 2 et en complément uniquement pour Chamonix, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats d'Europe ou Monde en 2024 dans les catégories U18 et U20, ou ayant remporté une étape de coupe d'Europe dans les catégories U18 et U20 en 2024 : [Lana Bonal](#), [Louise Puech Yazid](#), [Pierre Marzullo \(*\)](#), [Victor Guillermin](#), [Matteo Soulé](#).

2 La sélection additionnelle

Selon les places disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde de la saison 2 parmi :

- Les grimpeurs ayant eu des résultats significatifs sur les étapes de coupe du monde de la saison 1
- Les meilleurs du classement « sélection équipe de France de difficulté seniors 2025 » (*hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents*).
- Les membres du groupe 3 dans le cadre de leur programme de compétition 2025.

1.3.2.3. Partie de saison 3

Pour l'étape de coupe du monde de Koper (5-7 septembre) :

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer à l'étape de coupe du monde de la saison 3 parmi :

1 Les grimpeurs présélectionnés : voir plus haut les

groupes 1 et 2 2 La sélection additionnelle

Selon les places disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer à l'étape de coupe du monde de la saison 3 parmi :

- Les grimpeurs ayant eu des résultats significatifs sur les étapes de coupe du monde de la saison 1 et 2
- Les champions du monde jeunes 2025 en catégorie U19
- Les meilleurs du classement « sélection équipe de France de difficulté seniors 2025 » (*hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents*).
- Les membres du groupe 3 dans le cadre de leur programme de compétition 2025.

Pour les championnats du monde à Séoul (21-28 septembre) :

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats du monde parmi ceux ayant eu des résultats significatifs sur les étapes de coupe du monde 2025

Pour l'étape de coupe d'Europe seniors en France (1-2 novembre) :

Selon les places disponibles, le DTN pourra sélectionner les grimpeurs qui pourront participer à l'étape de coupe d'Europe de la saison 3 parmi :

- les 2 meilleurs U21 du classement « sélection équipe de France difficulté seniors 2025 » qui seront prioritaires
- Les grimpeurs U19 ayant eu des résultats significatifs sur des étapes de coupe d'Europe jeunes, championnats d'Europe jeunes ou Championnats du monde jeunes 2025
- Les membres du groupe 3 dans le cadre de leur programme de compétition 2025.
- Les meilleurs du classement « sélection équipe de France difficulté seniors 2025 » (*hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents*).

2. Equipe de France jeunes de difficulté

2.1. Groupes Jeunes

A partir de 2025, l'IFSC identifie deux catégories jeunes : U17 et U19. L'IFSC Europe identifie en plus une catégorie U21 dont le circuit de compétition sera celui de la coupe d'Europe seniors, avec un classement spécifique, et le championnat d'Europe jeunes.

Catégorie	Années de naissance
U17	2010 - 2009
U19	2008 - 2007
U21	2006 - 2005

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier.

Deux groupes sont identifiés en jeunes :

Groupe 1 jeunes - Podiums internationaux jeunes / apprentissage de la gagne

L'intention pour ce groupe est la suivante : **Alléger le processus de sélection** pour les meilleurs performeurs de la saison précédente et leur **permettre de mieux planifier leur entraînement et leurs échéances internationales** en jeunes, tout en leur donnant la possibilité de s'investir dans des compétitions seniors ou éventuellement des projets pluridisciplinaires.

La présélection pourra être révisée par la commission de sélection si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance.

Les présélectionnés doivent en fonction de leur projet sportif se positionner officiellement sur leur participation ou non aux compétitions avant une date fixée ultérieurement qui sera en amont des épreuves sélectives nationales.

Membres du groupe 1 Difficulté :

Sur les résultats de la saison internationale jeune 2024, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeunes de difficulté.

Pierre Marzullo (U19) , Hippolyte Vilanova (U17) , Louise Puech Yazid (U19)

Sur les résultats de la saison internationale Sénior 2024, les grimpeurs ayant réalisé une finale en coupe du monde
Max Bertone (U19)

Groupe 2 jeunes - Relève/expérimentation

L'intention pour ce groupe est la suivante : **L'approche n'est pas axée sur les performances immédiates, mais sur une vision de développement à plus long terme.**

Une sélection pour une ou plusieurs étapes sera officialisée dès la fin des sélections nationales, afin de clarifier la planification de l'entraînement et des échéances internationales Jeunes. Cette approche mettra au cœur des objectifs l'acquisition d'expérience et l'intégration des exigences internationales, en vue de préparer la saison suivante.

2.2. Les étapes sélectives

Afin de réaliser les sélections pour les nouvelles catégories internationales U17 / U19, deux épreuves seront organisées

1- Sélectif difficulté #1: les 12 et 13 avril - Lieux à définir

Accès : Licence FFME annuelle valide obligatoire.

- o Le sélectif est accessible aux :
 - Avoir eu une sélection en équipe de France difficulté jeune 2024
 - Finaliste championnat de difficulté jeunes 2024 (U16/18)
 - Top 20 du classement national permanent de difficulté jeune 2025 au 27 mars dans la catégorie de l'année sportive FFME 2024/2025
 - Les U16 première année (2011) et U20 deuxième année (2006) ne peuvent pas participer aux sélectifs
 - Invitation exceptionnelle du DTN
- o Modalité : À définir
- o Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME
- o Tarif : 30€

2- Sélectif difficulté #2: les 07 et 08 Juin - Lieux a définir

Accès : Licence FFME annuelle valide obligatoire.

- o Le sélectif est accessible aux :
 - Avoir eu une sélection en équipe de France difficulté jeunes 2024
 - Finaliste championnat de difficulté jeunes 2024 (U16/18)
 - Top 20 du classement national permanent de difficulté jeune 2025 au 27 mars dans la catégorie de l'année sportive FFME 2024/2025
 - Les U16 première année (2011) et U20 deuxième année (2006) ne peuvent pas participer aux sélectifs
 - Invitation exceptionnelle du DTN
- o Modalité : À définir
- o Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME
- o Tarif : 30€

Suite à ces deux épreuves sélectives un Le classement « sélection équipe de difficulté jeune 2025 » sera effectué pour chaque catégorie par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats finaux des sélectifs 1 et 2

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

1. le résultat du sélectif 2
2. En fonction de l'âge du grimpeur (bénéfice au plus jeune)

2.3. Sélection en équipe de France jeune de difficulté

2.3.1. Organisation de la saison Jeune de difficulté

saison A	saison B
<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'Europe 1 Italie 19/20 Juillet - Championnat du monde Finlande 28 Juillet au 3 août - Championnat d'Europe Slovaquie 4/7 Septembre - Coupe d'Europe 3 France 1/2 NOV) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'Europe 2 Autriche 13/14 Septembre - Coupe d'Europe 3 France 31 oct/2 NOV)

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier

2.3.2. Modalités spécifiques de sélection

2.3.2.1 Sélection pour la saison A:

- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1
- **Les 2 premiers du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2025 »** de chaque catégorie (*hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents*)
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2025 ». Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.2. Sélection pour la saison B:

- Les **deux grimpeurs suivants de la sélection de la saison A en U17 et U19 du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2025 »** de chaque catégorie. En cas d'égalité le résultat du sélectif 2 prend l'avantage.
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2025 ». Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.3. Sélection pour les championnats d'Europe U21 – Zilina (Slovaquie) du 28 au 31 août

- Les Présélectionnés : Sur les résultats de la saison internationale jeune 2024, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeunes de difficulté et victoire de coupe d'Europe jeune.
Matteo Soulé (U21), Victor Guillermin (U21), Lana Bonal (U21)
- Les vainqueurs d'une étape de coupe d'Europe seniors 2025, au classement U21

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.fme.fr

- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par la DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2025 ». Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

IV - Equipe de France de bloc

1. Equipe de France seniors de bloc

1.1. Groupes Seniors

Trois groupes sont identifiés en seniors :

Groupe 1 - Podiums internationaux

Il regroupe les grimpeurs présélectionnés pour **la totalité de la Coupe du Monde 2025**, sur la base de **podiums internationaux** (étapes de coupe du monde ou championnats du monde/Europe) **récurrents** lors des deux saisons précédentes.

Les athlètes engagés dans le groupe 1 sur deux disciplines devront préciser leur projet sportif et leur participation aux compétitions avant la fin des épreuves sélectives nationales, en prenant en compte les regroupements logistiques des compétitions. Ce choix est soumis à discussion avec l'entraîneur en charge de l'équipe concernée et validation du DTN

Bien que leurs résultats ne soient pas pris en compte dans le classement seniors « sélectifs nationaux » 2025, les membres du Groupe 1 devront participer au minimum à une épreuve sélective nationale, Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe

Membres du groupe 1 bloc : Sam Avezou – Mejdi Schalck – Oriane Bertone – Naile Meignan

Groupe 2 - Finalistes internationaux

Il regroupe les grimpeurs présélectionnés pour **le groupe de compétitions coupe du monde identifié dans la saison 1**, sur la base **d'au moins un podium ou trois Top 8 en 2024** (étapes de coupe du monde ou championnats du monde/Europe), les finalistes olympiques et OQS (en combiné bloc&difficulté) ainsi que certains jeunes grimpeurs identifiés ; « élites jeunes » (*). L'évaluation des performances prendra en compte plusieurs critères, tels que la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif de l'athlète. Les athlètes engagés dans le Groupe 2 et participant à deux disciplines devront préciser leur projet sportif et sélectionner les trois étapes de Coupe du Monde dans chaque discipline auxquelles ils souhaitent participer avant la fin des épreuves sélectives nationales. Ils devront également tenir compte des regroupements logistiques des compétitions lors de leur prise de décision. Ce choix est soumis à discussion avec l'entraîneur chargé de l'équipe concerné et validation du DTN.

Les membres du Groupe 2 devront participer au minimum à une épreuve sélective nationale, et leur résultat sera pris en compte dans le classement seniors « sélectifs nationaux » 2025, en particulier pour leur participation à la deuxième partie de saison. Sauf exception, les membres du Groupe 2 ne seront pas éligibles pour participer aux étapes de Coupe d'Europe.

Membres du groupe 2 bloc: Paul Jenft – Manu Cornu – Zélia Avezou – Agathe Calliet

Groupe 3 – Relève/expériences internationales

Il regroupe les grimpeurs qui présentent en priorité une trajectoire de progression, avec des critères tels que la récurrence de demi-finales en Coupe du Monde 2024 ou une finale en Coupe du Monde en 2024 ou un podium en Championnat du Monde Jeunes en 2024, un podium en coupe d'Europe

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Senior en 2024, ainsi que certains jeunes grimpeurs identifiés ; « élites jeunes » Sur la base des résultats qu'ils obtiendront sur les épreuves nationales sélectives de 2025 auxquelles ils devront participer, les grimpeurs identifiés dans le Groupe 3 se verront proposer **un parcours de compétitions** internationales et/ou Européenne, avec **a minima une étape de coupe d'Europe seniors**. Ce parcours dépendra des classements obtenus sur les épreuves nationales sélectives de 2025 et tiendra aussi compte de plusieurs facteurs, notamment le niveau de performance, l'état d'esprit, l'attitude, l'hygiène de vie, l'organisation personnelle et le projet de performance ambitieux de l'athlète, sa courbe de progression. La constance dans l'engagement sera également prise en compte pour établir ce parcours. Tout au long de la saison, le département du HN mettra en place un dispositif de suivi collaboratif en intégrant le binôme athlète /coach avec un ou plusieurs entraîneurs nationaux, afin d'évaluer le travail des leviers majeurs identifiés avec le grimpeur : physique, technique et mental. Ce suivi permettra d'ajuster la préparation et de mesurer l'évolution de l'athlète dans ces différents domaines.

Membres du groupe 3 bloc: Samuel Richard(*) – Thomas Lemagner(*) – Léo Favot – Antoine Girard – Kito Martini (*) – Fanny Gibert – Selma Elhadj Mimoune – Lucile Saurel – Lily Abriat(*)

En fonction des modalités de sélections spécifiques et des places restantes les équipes seront complétées par d'autres grimpeurs issus des sélectifs nationaux.

Le détail des groupes par discipline et l'organisation des saisons est décrit plus bas.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique peuvent être faits par le DTN. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

1.2. Étapes sélectives

Deux sélections seront organisées cette saison :

1- Les championnats de France de Anse : 8 et 9 février 2025

2- Sélectif bloc : 1 et 2 mars à Karma – Fontainebleau

Accès : Licence FFME annuelle valide obligatoire.

- Le sélectif est accessible aux :
 - Sélectionnés en Equipe de France de bloc ou de difficulté senior en 2024;
 - Demi-finaliste championnat de France de bloc seniors 2025;
 - Finaliste Coupe de France de Bloc senior 2024-2025;
 - Les 15 meilleurs U21 du championnat de France de bloc seniors 2025;
 - Podium des championnats du monde ou d'Europe de bloc jeune en 2024;
 - Invitation exceptionnelle du DTN.
- Modalités : Deux circuits de coupe du monde de 5 blocs à vue (*En cas d'ex-aequo, les grimpeurs seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat sur le championnat de France senior*).
- Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME
- Tarif : 30€

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 » :

Le classement sera effectué de la manière suivante :

4. vainqueur du sélectif
5. vainqueur des championnats de France (en dehors de ceux pré sélectionnés du groupe 1)
6. par un cumul des points coupe du monde affecté :

-Aux résultats des championnats des France de Anse les 8 et 9 février 2025

-Aux résultats de l'épreuve sélective de Karma du 1^{er} et 2 mars 2025

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

1. Sur le sélectif senior de Karma
2. En fonction de l'âge du grimpeur (bénéfice au plus jeune)

1.3. Sélection en équipe de France Sénior de bloc

Pour information, les quotas maximums 2025 pour la France n'ont pas été indiqués par l'IFSC à ce jour. Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier :

Pour rappel : « Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC. »

1.3.1. Organisation de la saison de bloc

Partie de saison 1	Partie de saison 2	Partie de saison 3
Coupe d'Europe Munich 8 & 9 mars 2025 Coupe d'Europe Rome 5 & 6 avril 2025 Coupe du monde Keqiao 18-20 avril 2025 Coupe d'Europe Bruxelles 3 & 4 mai 2025 Coupe du monde Curitiba 16-18 mai 2025 Coupe du monde Salt Lake City 23-25 mai 2025	Coupe du monde Prague 6-8 juin 2025 Coupe du monde Bern 13-15 juin 2025 Coupe du monde Innsbruck 25- 29 juin 2025	Championnats du monde Séoul 21- 28 septembre 2025

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

1.3.2. Modalités spécifiques de sélection

1.3.2.1. Partie de saison 1 :

- Pour la coupe d'Europe n°1
(Coupe d'Europe Munich 8 & 9 mars 2025)
Les grimpeurs présélectionnés :
Sam Richard, Thomas Lemagner Léo Favot Antoine Girard et remplaçant Kito Martini
Selma Elhadj Mimoune, Lily Abriat, Lucille Saurel, Louise Puech Yazid et remplaçante
Julia Kuhl

- Pour la coupe d'Europe n°2
(Coupe d'Europe Rome 5 & 6 avril 2025)
 - 1- Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 »
 - 2- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC et des choix stratégiques des présélectionnés, la sélection pourra être complété
 - Parcours de compétition proposé au groupe 3

- Pour La coupe du Monde n°1
(Coupe du monde Keqiao 18-20 avril 2025)
 - 1- Les grimpeurs présélectionnés: Voir plus haut les groupe 1 et 2
 - 2- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC et des choix stratégiques des présélectionnés, la sélection pourra être complété
 - Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 »
 - Parcours de compétition proposé au groupe 3

- Pour la coupe d'Europe n°3
(Coupe d'Europe Bruxelles 3 & 4 mai 2025)
 - 1- Perspectives jeunes & jeunes séniors

Il s'agit d'avoir un regard particulier sur les grimpeurs performants au sein des catégories U19-U21-U23.

Un classement sera déterminé en fonction :
 - a- Résultats significatifs en coupe du monde et coupe d'Europe seniors 2024
 - b- Les meilleurs U19-U21-U23 du « classement sélectif séniors »
 - 2- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC et des choix stratégiques des présélectionnés, la sélection pourra être complété
 - Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 »
 - Parcours de compétition proposé au groupe 3

- Pour La coupe du Monde n°2 & n°3
(Coupe du monde Curitiba, Brésil 16-18 mai & la coupe du Monde n°3 de Salt Lake City 23-25 mai)
 - 1- Les grimpeurs présélectionnés: Voir plus haut les groupes 1 et 2
 - 2- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC et des choix stratégiques des présélectionnés, la sélection pourra être complété

- Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 »
- Parcours de compétition proposé au groupe 3

1.3.2.2. Partie de saison 2

- **Pour la coupe du monde n°4**
(Coupe du monde Prague 6 & 8 juin 2025)
 - 1- Les grimpeurs présélectionnés : Voir les groupes 1, 2 & jeunes identifiés « élite jeune » du groupe 3*
 - 2- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC et des choix stratégiques des présélectionnés, la sélection pourra être complétée
 - Résultats significatifs sur une Coupe du monde 2025
 - Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 »
 - Parcours de compétition proposé au groupe 3

*Résultats significatifs sur une Coupe du monde 2024 des grimpeurs identifiés « élite jeune » du groupe 3

- **Pour Les coupes du Monde n°5 & n°6**
(Coupe du monde Bern 13-15 juin & Innsbruck 25-29 juin 2025)
 - 1- Les grimpeurs présélectionnés : Voir plus haut les groupes 1 & 2
 - 2- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC et des choix stratégiques des présélectionnés, la sélection pourra être complétée
 - Résultats significatifs sur une Coupe du monde 2025
 - Le classement « sélection équipe de blocs senior 2025 »
 - Parcours de compétition proposé au groupe 3

1.3.2.3. Partie de saison 3

- **2.3.1 Pour Les Championnats du monde** (Corée -21/28 Septembre)

1- Résultats significatifs sur la saison de coupe du monde 2025

2. Equipe de France jeunes de bloc

2.1. Groupes Jeunes

A partir de 2025, l'IFSC identifie deux catégories jeunes : U17 et U19. L'IFSC Europe identifie en plus une catégorie U21 dont le circuit de compétition sera celui de la coupe d'Europe seniors, avec un classement spécifique, et le championnat d'Europe jeunes.

Catégorie	Années de naissance
U17	2010 - 2009
U19	2008 - 2007
U21	2006 - 2005

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier.

Deux groupes sont identifiés en jeunes :

Groupe 1 jeunes - Podiums internationaux jeunes / apprentissage de la gagne

L'intention pour ce groupe est la suivante : **Alléger le processus de sélection** pour les meilleurs performeurs de la saison précédente et leur **permettre de mieux planifier leur entraînement et leurs échéances internationales** en jeunes, tout en leur donnant la possibilité de s'investir dans des compétitions seniors ou éventuellement des projets pluridisciplinaires.

La présélection pourra être révisée par la commission de sélection si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance.

Les présélectionnés doivent en fonction de leur projet sportif se positionner officiellement sur leur participation ou non aux compétitions avant une date fixée ultérieurement qui sera en amont des épreuves sélectives nationales.

Membres du groupe 1 Bloc :

Sur les résultats de la saison internationale jeune 2024, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeunes de bloc.

Louise Puech Yazid U19 / Sam Richard U19 / Camille Claude U19

Groupe 2 jeunes - Relève/expérimentation (si possible en raison d'évolutions du calendrier IFSC)

L'intention pour ce groupe est la suivante : **L'approche n'est pas axée sur les performances immédiates, mais sur une vision de développement à plus long terme.**

Une sélection pour une ou plusieurs étapes sera officialisée dès la fin des sélections nationales, afin de clarifier la planification de l'entraînement et des échéances internationales Jeunes. Cette approche mettra au cœur des objectifs l'acquisition d'expérience et l'intégration des exigences internationales, en vue de préparer la saison suivante.

2.2. Les étapes sélectives

Afin de réaliser les sélections pour les nouvelles catégories internationales U17 / U19, deux épreuves seront organisées

- **Sélectif bloc jeunes à Karma Fontainebleau (11/12 janvier 2025)**

Modalités : 2 circuits de 4 blocs à vue. Un classement est établi par circuit en associant les points « IFSC coupe du monde ». L'addition des points des classements des 2 circuits permet de constituer le classement final

- **Sélectif bloc jeunes Toulouse** (22/23 février 2025)

Modalités : format coupe Europe jeunes

Le classement final permet d'associer les points « IFSC coupe du monde »

Modalités d'accès aux sélectifs bloc jeunes

- Avoir eu une sélection en équipe de France blocs jeunes 2024
- Finaliste championnat de France bloc jeunes 2024 U16 et U18
- Top 20 du classement national permanent de bloc jeunes 2025 à la date limite du jeudi 6 février dans les catégories U16/U18 et U20
- Sur invitation exceptionnelle du DTN

ATTENTION les U16 premiers année (année de naissance 2011) et les U20 deuxième année (année de naissance 2006) ne peuvent pas participer aux épreuves sélectives

Tarif pour chaque sélectif : 30€

Dates limites d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Toutes les personnes déjà présélectionnées peuvent participer aux épreuves sélectives mais seront hors classement

Le « classement du sélectif bloc jeunes 2025 »

Le classement sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats finaux des épreuves sélectives

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction

1. du meilleur résultat sur le sélectif de Fontainebleau
2. en fonction de l'âge du grimpeur (bénéfice au plus jeune) si l'égalité persiste

2.3 Sélection en équipe de France jeune de bloc

2.3.1. Organisation de la saison Jeune de bloc

saïson A	saïson B
<ul style="list-style-type: none"> - CEJ Budapest (22 -23 mars) - CEJ Soure (25 au 28 avril) - CEJ Graz (9 au 11 mai) 	<ul style="list-style-type: none"> - Championnats d'Europe Curno (16 au 18 mai) - CEJ Molde (24-25 mai)

Le championnat du monde jeunes Helsinki (Finlande) du 28 juillet au 3 août

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier

2.3.2. Modalités spécifiques de sélection

2.3.2.1 Sélection pour la saison A U17 U19:

- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

- En fonction des places disponibles, le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer à la saison A selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, parmi les 3 premiers U17 et les 2 premiers U19 du classement « sélection équipe de France jeunes de bloc 2025 » (hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents)
- Sélection additionnelle : De plus, en fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte du classement « sélection équipe de France jeunes de bloc 2025 ». Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.2. Sélection pour la saison B U17 U19 -

- En fonction des places disponibles le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer à la saison B selon un classement établi en fonction des résultats significatifs sur les compétitions Internationales seniors ou Européennes jeunes de Budapest et Soure en 2025.
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte du classement « sélection équipe de France jeunes de bloc 2025 ». Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.3. Sélection pour les championnats d'Europe U21 - Curno (Italie) du 16 au 18 Mai

- Les Présélectionnés : Sur les résultats de la saison internationale jeune 2024, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeunes de bloc : Lily Abriat U21 / Thomas Lemagner U21 / Kito Martini U21
- Les vainqueurs d'une étape de coupe d'Europe seniors 2025, au classement U21
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par la DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte du classement « sélection équipe de France jeunes de bloc 2025 ». Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.4. Sélection pour le championnat du monde jeunes U17 U19 :

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer à la saison au championnat du monde jeunes selon un classement établi en fonction des résultats significatifs sur les compétitions Européennes jeunes en 2025 et le cas échéant sur les compétitions seniors internationales pour ceux qui y participeraient

V - Equipe de France de vitesse

1. Equipe de France seniors de vitesse

1.1. Groupes Seniors

Trois groupes sont identifiés en seniors :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Groupe 1 - Podiums internationaux

Il regroupe les grimpeurs présélectionnés pour **la totalité de la Coupe du Monde 2025**, sur la base de **podiums internationaux** (étapes de coupe du monde ou championnats du monde/Europe) **récurrents** lors des deux saisons précédentes.

Membres du groupe 1 : aucun

Groupe 2 - Finalistes internationaux

Il regroupe les grimpeurs pré-sélectionnés pour **trois étapes de coupe du monde à identifier**, sur la base **d'au moins un podium ou trois Top 8 en 2024** (étapes de coupe du monde ou championnats du monde/Europe). L'évaluation des performances prendra en compte plusieurs critères, tels que la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif de l'athlète. Les athlètes devront préciser leur projet sportif et sélectionner les trois étapes de Coupe du Monde auxquelles ils souhaitent participer avant la fin des épreuves sélectives nationales. Ils devront également tenir compte des regroupements logistiques des compétitions lors de leur prise de décision. Ce choix est soumis à discussion avec l'entraîneur en charge de l'équipe concerné et validation du DTN.

Les membres du Groupe 2 devront participer au minimum à une épreuve sélective nationale, et leur résultat sera pris en compte dans le classement seniors « sélectifs nationaux » 2025, en particulier pour leur participation à la deuxième partie de saison. Les membres du Groupe 2 pourront participer à des étapes de Coupe d'Europe senior à condition de prévenir avant une date fixée ultérieurement.

Membres du groupe 2 :

Vitesse : Capucine Viglione – Manon Lebon

Groupe 3 – Relève/expériences internationales

Il regroupe les grimpeurs qui présentent en priorité une trajectoire de progression, avec des critères tels que la récurrence de demi-finales en Coupe du Monde 2024 ou une finale en Coupe du Monde en 2024 ou un podium en Championnat du Monde Jeunes en 2024, un podium en coupe d'Europe Senior en 2024.

Sur la base des résultats qu'ils obtiendront sur les épreuves nationales sélectives de 2025 auxquelles ils devront participer, les grimpeurs identifiés dans le Groupe 3 se verront proposer **un parcours de compétitions** internationales et/ou Européenne, avec **a minima une étape de coupe d'Europe seniors**. Ce parcours dépendra des classements obtenus sur les épreuves nationales sélectives de 2025 et tiendra aussi compte de plusieurs facteurs, notamment le niveau de performance, l'état d'esprit, l'attitude, l'hygiène de vie, l'organisation personnelle et le projet de performance ambitieux de l'athlète, sa courbe de progression. La constance dans l'engagement sera également prise en compte pour établir ce parcours.

Tout au long de la saison, le département du HN mettra en place un dispositif de suivi collaboratif en intégrant le binôme athlète /coach avec un ou plusieurs entraîneurs nationaux, afin d'évaluer le travail des leviers majeurs identifiés avec le grimpeur : physique, technique et mental. Ce suivi permettra d'ajuster la préparation et de mesurer l'évolution de l'athlète dans ces différents domaines.

Membres du groupe 3 :

Vitesse : Pierre Rebreyend – Jérôme Morel – Guillaume Moro – Max Mengual – Lison Gautron

En fonction des modalités de sélections spécifiques et des places restantes les équipes seront complétées par d'autres grimpeurs issus des sélectifs nationaux.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Le détail des groupes par discipline et l'organisation des saisons est décrit plus bas.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique peuvent être faits par le DTN. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

1.2. Etapes sélectives

Les minimas sur mur de 15m sont les suivants pour 2025 (ces temps s'entendent inférieur ou égal)

Minimas 2025	Homme	Femme
Minimas haut potentiel (*)	4,90	6,35
Coupe du monde en Asie	5,10	6,60
Coupe du monde en Europe	5,25	7,30
Coupe du monde en France	5,60	7,90
Coupe d'Europe seniors	5,35	7,60
Coupe du monde pour les U19-U21 en France	5,50	7,80
Coupe d'Europe seniors en France	5,80	8,00

(*) Les grimpeurs ayant réalisé les minimas suivant à l'occasion d'une étape de coupe de France, un championnat de France, un sélectif en 2025 ou compétition officielle IFSC 2025 seront sélectionnés pour la saison. Un entraîneur national vérifiera que les conditions d'organisations étaient réunies pour valider le temps (Système de chronométrage et d'assurance homologués IFSC)

Deux sélectifs seront organisés cette saison

Sélectif 1 vitesse : le 1er mars

Lieu : en présentiel à Voiron ou à distance Voiron/Saint Leu/Nouméa (à confirmer)

Modalités :

- à définir

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 30 €

Sélectif 2 vitesse : le 31 mai

Lieu : en présentiel à Voiron ou à distance Voiron/Saint Leu/Nouméa (à confirmer)

Modalités :

- à définir

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 30 €

Le classement « sélection équipe de vitesse senior 2025 » :

Le classement sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté :

- Aux résultats finaux des sélectifs 1 et 2

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

1. Sur le sélectif 2 senior
2. En fonction de l'âge du grimpeur (bénéfice au plus jeune)

1.3. Sélection en équipe de France de vitesse

Pour information, les quotas maximums 2025 pour la France n'ont pas été indiqués par l'IFSC à ce jour.

1.3.1. Organisation de la saison de vitesse

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier :

Partie de saison 1	Partie de saison 2
<ul style="list-style-type: none"> - Coupe du monde Wujiang (CHN) (25/27 Avril) - Coupe du monde Jakarta (INA) (2/4 Mai) - coupe d'Europe seniors de Mezzolombardo (ITA) (7juin) - coupe d'Europe seniors de de Zakopane (POL) (15 juin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe du monde ? (POL) (5-6 juillet) - Coupe du monde Chamonix (FRA) (11/13 juillet) - Coupe du monde Klagenfurt (AUT) (26-27 juillet) - Coupe d'Europe de Soure (POR) (19 juillet), - Coupe d'Europe de Saint Polten (AUT) (17 août) - Coupe d'Europe de Laval (FRA) (24 au 26 octobre)

Pour rappel : « Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC. »

1.3.2. Modalités spécifiques de sélection

1.3.2.1. Partie de saison 1

Partie de saison 1 : Les étapes de coupe du monde de Wujiang (CHN) 25-27 avril) et Jakarta (Indonésie) (2-4 mai) + les étapes de coupe d'Europe seniors de Mezzolombardo (ITA) (7juin) et de Zakopane (POL) (15 juin)

1 Les grimpeurs présélectionnés : Voir plus haut le groupe 2

2 La sélection additionnelle

Selon les places disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de de la saison 1 parmi :

1. Le premier des championnats de France plus minimas « hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents »
2. Le premier du sélectif de mars plus minimas « hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents »
3. Les meilleurs du classement « sélection équipe de France senior 2025 » (hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents). Le classement est effectué en additionnant les points « coupe du monde » relatifs aux résultats au championnat de France et au sélectif en tenant compte des minimas.

Une place sera réservée pour les U19 et U21 sur les coupes d'Europes seniors à condition de faire les minimas.

Les membres du groupe 3 se verront proposer a minima une sélection pour une étape de coupe d'Europe seniors sur la saison 2025.

1.3.2.2. Partie de saison 2

Partie de saison 2 : Les étapes de coupe du monde de ? (POL) (5-6 juillet), Chamonix (FRA) 11-13 juillet) et Klagenfurt (AUT) (26-27 juillet) + les étapes de coupe d'Europe seniors de Soure (POR) (19 juillet), Saint Polten (AUT) (17 août) et Laval (FRA) (24 au 26 octobre) :

1 Les grimpeurs présélectionnés : Voir plus haut le groupe 2

2 La sélection additionnelle

Selon les places disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs du groupe 2 et 3 et les autres participants des épreuves nationales sélectives qui pourront participer aux étapes de coupe du monde et étapes de coupe d'Europe de la partie de la saison 2 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, parmi :

- Ceux ayant eu un résultat significatif lors de la saison 1
- Le premier des championnats de France plus minimas « hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents »
- Le premier du sélectif de mai plus minimas « hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents »
- Les meilleurs du classement « sélection équipe de France senior 2025 » (hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents). Le classement est effectué en additionnant les points « coupe du monde » relatifs aux résultats au championnat de France et au sélectif en tenant compte des minimas

Deux places seront réservées pour les U19 et U21 sur les coupes d'Europes seniors à condition de faire les minimas.

Les membres du groupe 3 se verront proposer a minima une sélection pour une étape de coupe d'Europe seniors sur la saison 2025.

1.3.2.3. championnat du monde

Pour les championnats du monde à Séoul (21-28 septembre) :

le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats du monde parmi ceux ayant eu des résultats significatifs sur les étapes de coupe du monde 2025

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

2. Equipe de France jeunes de vitesse

2.1. Groupes Jeunes

A partir de 2025, l'IFSC identifie deux catégories jeunes : U17 et U19. L'IFSC Europe identifie en plus une catégorie U21 dont le circuit de compétition sera celui de la coupe d'Europe seniors, avec un classement spécifique, et le championnat d'Europe jeunes.

Catégorie	Années de naissance
U17	2010 - 2009
U19	2008 - 2007
U21	2006 - 2005

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier.

Deux groupes sont identifiés en jeunes :

Groupe 1 jeunes - Podiums internationaux jeunes / apprentissage de la gagne

L'intention pour ce groupe est la suivante : **Alléger le processus de sélection** pour les meilleurs performeurs de la saison précédente et leur **permettre de mieux planifier leur entraînement et leurs échéances internationales** en jeunes, tout en leur donnant la possibilité de s'investir dans des compétitions seniors ou éventuellement des projets pluridisciplinaires.

La présélection pourra être révisée par la commission de sélection si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance.

Les présélectionnés doivent en fonction de leur projet sportif se positionner officiellement sur leur participation ou non aux compétitions avant une date fixée ultérieurement.

Membre du groupe 1 jeunes

Sur les résultats de la saison internationale jeune 2024, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeunes de vitesse.

Grosset Léo/ Desbois Gabrielle/ Lehmann Paco/ Gabriel Cancel-Boulay/ Ambre Ecaille

Groupe 2 jeunes - Relève/expérimentation

L'intention pour ce groupe est la suivante : **L'approche n'est pas axée sur les performances immédiates, mais sur une vision de développement à plus long terme.**

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Une sélection pour une ou plusieurs étapes sera officialisée dès la fin des sélections nationales, afin de clarifier la planification de l'entraînement et des échéances internationales Jeunes. Cette approche mettra au cœur des objectifs l'acquisition d'expérience et l'intégration des exigences internationales, en vue de préparer la saison suivante.

2.2. Les étapes sélectives

Afin de réaliser les sélections pour les nouvelles catégories internationales U17 / U19, deux épreuves seront organisées

Minimas 2025	U17f	U19f	U17h	U19h	U21f	U21h
Minimas haut potentiel (*)	7.40	7.20	5.50	5.30		
Championnats du Monde	8.30	7.80	5.90	5.60		
Championnats d'Europe	8.60	8.00	6.10	5.80	7.80	5.50
Coupe d'Europe	9.00	8.20	6.40	5.95		
Coupe d'Europe en France	9.99	9.10	7.99	6.40		

- **Sélectif 1 vitesse jeunes en présentiel à Voiron ou à distance à Voiron/Saint Leu/Nouméa le 12 avril 2025**

Modalités : A définir

- **Sélectif 2 vitesse jeunes en présentiel à Voiron ou à distance Voiron/Saint Leu/Nouméa le 10 mai 2025**

Modalités : A définir

ATTENTION les U16 premiers année (année de naissance 2011) et les U20 deuxième année (année de naissance 2006) ne peuvent pas participer aux épreuves sélectives

Tarif pour chaque sélectif : 30€

Dates limites d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Toutes les personnes déjà présélectionnées peuvent participer aux épreuves sélectives mais seront hors classement

2.3 Sélection en équipe de France jeune de vitesse

2.3.1. Organisation de la saison Jeune de vitesse

saison A	saison B
<ul style="list-style-type: none"> - CEJ Mezzolombardo (ITA) (6 juin) - CEJ Zakopane (POL) (14 juin) 	<ul style="list-style-type: none"> - CEJ Laval (France) (24 au 26 octobre)

- Les championnats d'Europe jeunes à Zilina U17 U19 U21 (Slovaquie) du 28 au 31 août

- Les championnats du monde jeunes à Helsinki U17 U19 (Finlande) du 28 juillet au 3 août

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier

2.3.2. Modalités spécifiques de sélection

2.3.2.1 Sélection pour la saison A U17 U19 :

- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1
- En fonction des places disponibles, le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer à la saison A selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, par ordre de priorité :
 - Minimas haut potentiel
 - Sélectif 2 en mars + minimas
 - Sélectif 1 en février + minimas
- Sélection additionnelle : De plus, en fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte des résultats des sélectifs. Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.2. Sélection pour la saison B U17 U19 :

- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1
- En fonction des places disponibles le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer à la saison B selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, par ordre de priorité
 - Minimas haut potentiel
 - Les sélectionnés au Chpt monde
 - Les sélectionnés au Chpt Europe
 - Les sélectionnés aux CEJ de la saison A
 - Sélectif 2 en mars + minimas
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte des résultats des sélectifs. Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.3. Sélection pour les championnats d'Europe U17 U19 – Zilina (Slovaquie) du 28 au 31 août

- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1
- En fonction des places disponibles le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer aux championnats d'Europe jeunes selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, par ordre de priorité
 - Minimas haut potentiel
 - Les sélectionnés au Chpt monde

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

- Les sélectionnés au Chpt Europe
- Les sélectionnés aux CEJ ayant réalisé les minimas
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par le DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte des résultats en coupe d'Europe jeunes. Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.3. Sélection pour les championnats d'Europe U21 – Zilina (Slovaquie) du 28 au 31 août

- Les Présélectionnés : Sur les résultats de la saison internationale jeune 2024, les grimpeurs ayant réalisé un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeunes de vitesse : Jérôme Morel U21 / Max Mengual U21
- En fonction des places disponibles, le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer au championnat d'Europe jeunes U21 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, par ordre de priorité :
 - les vainqueurs au classement U21 lors d'une étape de coupe d'Europe seniors 2025 de vitesse
 - Championnats de France (sénior) +Minimas
 - Sélectifs (Sénior) + Minimas
- Sélection additionnelle : En fonction des quotas IFSC, du budget et de la logistique, selon évaluation par la DTN, celui-ci pourra compléter éventuellement la sélection en tenant compte des résultats en coupe d'Europe seniors, championnats de France seniors et sélectifs seniors. Ce choix prendra en compte des choix stratégiques à plus ou moins long terme, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement et la construction du projet.

2.3.2.4. Sélection pour le championnat du monde jeunes U17 U19:

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer à la saison au championnat du monde jeunes selon un classement établi en fonction des résultats significatifs sur les compétitions Européennes jeunes en 2025 et le cas échéant sur les compétitions seniors internationales pour ceux qui y participeraient

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.fime.fr

Extraits du Règlement intérieur de la FFME :

« ARTICLE 19 – SELECTIONS INTERNATIONALES

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en la matière de la réglementation internationale (quotas, etc.). En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer sa sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celle pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 21 et 22, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 20 – SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans le projet de performance fédéral bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- Non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- Non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et des fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, ...) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article. Le cas échéant, cette convention tient compte des prescriptions du code du sport en matière de conventionnement entre la fédération et les sportifs de haut niveau.

ARTICLE 22 – MISSIONS FEDERALES

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME. Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »